

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

**Présents** : Sandrine BALLU, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Emeric FORESTIER, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Patrick LHORISSON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Anne REBOULE, Charlotte SOCIE, Martin TRESCA

Jocelyne ORTON excusée, a donné pouvoir à Sandrine Ballu  
Pascal FAYOLLE, absent  
Marie-Pierre BAROUX, absente

Secrétaire de séance : Magali LEGROS

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2021 à l'unanimité

### **1 Election d'un nouvel adjoint suite à la démission de Monsieur Sébastien Large de ses fonctions d'adjoint au maire**

Fabrice Longefay, Maire, rappelle que Monsieur Sébastien Large a annoncé sa démission de son poste d'adjoint au cours du conseil municipal du 11 mars 2021, que sa lettre a été déposée en mairie le 30 mars 2021 et que celle-ci a été acceptée par la Préfecture le 31 mars 2021. Deux membres du conseil municipal lui ont fait savoir être intéressés par la fonction et après discussion M. Lhorisson reste seul candidat. Il demande s'il y a d'autres candidats. La réponse est négative. Patrick Lhorisson se porte donc candidat pour le poste d'adjoint. M. le Maire appelle chaque membre du conseil pour voter à bulletin secret.

Les assesseurs (Anne Reboule et Emeric Forestier) procèdent au dépouillement des bulletins.  
Patrick Lhorisson est élu 5<sup>ème</sup> adjoint avec 16 voix (à l'unanimité) et est immédiatement installé.

### **2 Modification de certaines commissions communales**

Fabrice Longefay Maire, indique que Mme Jocelyne Orton est maintenant conseillère déléguée à la gestion de la voirie et de ses réseaux notamment et qu'elle souhaite intégrer la commission « Aménagements du territoire et vie économique ». Le Conseil municipal accepte à l'unanimité. Pour rappel, voici les commissions existantes :

- Commission « Communication et événementiel » : Charlotte Socié, Emeric Forestier, Laura Brunel, Sandrine Ballu, Antoine Galland, Patrick Lhorisson
- Commission « Administration générale et finances » : Maurice Mégares, Anne Reboule, Magali Legros, Jean-Claude Lacroix, Patrick Lhorisson
- Commission « Aménagements du territoire et vie économique » : Sébastien Large, Pascal Fayolle, Magali Legros, Martin Tresca, Laurent Carvat, Antoine Galland, Patrick Lhorisson, Jocelyne Orton
- Commission « Environnement et paysages » : Sandrine Ballu, Magali Legros, Antoine Galland, Marie-Pierre Baroux, Anne Reboule
- Commission « Mise en valeur du patrimoine » : Jean-Claude Lacroix, Maurice Mégares, Martin Tresca, Pascal Fayolle, Laurent Carvat, Magali Legros, Marie-Pierre Baroux
- Commission « Affaires culturelles » : Charlotte Socié, Cécile Moret-Nizet, Laura Brunel, Anne-Marie Kortylewski, Jean-Claude Lacroix, Marie-Pierre Baroux
- Commission « Education, jeunesse, santé » : Charlotte Socié, Cécile Moret-Nizet, Pascal Fayolle, Anne Reboule, Emeric Forestier, Antoine Galland, Marie-Pierre Baroux
- Commission « Vivre ensemble » : Sandrine Ballu, Pascal Fayolle, Maurice Mégares, Cécile Moret-Nizet, Anne Reboule, Laura Brunel, Anne-Marie Kortylewski, Jocelyne Orton

### **3 Détermination du montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers délégués**

Il est rappelé que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 23 mai, a fixé à 5 le nombre d'adjoints.

Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints sont fixées par référence au montant du

traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de fonction publique.

Les adjoints d'une commune de notre strate démographique perçoivent un maximum de 19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant brut de 770.10 € (valeur janvier 2020). Concernant les adjoints, il sera proposé de conserver une indemnité à hauteur de 80 % donc un taux de 15.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant brut de 616.08 € pour le premier, le deuxième et le quatrième adjoint, une indemnité à hauteur de 53.33 % donc un taux de 10.56 % soit un montant brut de 410.72 € pour le troisième adjoint et une indemnité à hauteur de 155.58 € soit un taux de 4 % pour le cinquième adjoint.

Monsieur le Maire informe qu'il a nommé une conseillère déléguée par arrêté municipal à savoir Mme Jocelyne Orton, il est proposé pour cette dernière une indemnité à hauteur de 29.90 % soit un taux de 5.92 % pour un montant brut de 230.25 €. Pour rappel, une autre conseillère déléguée à une indemnité à hauteur de 29.90 % soit un taux de 5.92 % pour un montant brut de 230.25 € et un conseiller délégué à une indemnité à hauteur de 26.67 % soit un taux de 5.28 % pour un montant brut de 205.38 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **4 Ecritures à inscrire au budget 2021 suite à la clôture du budget du Lotissement d'activités de Blaceret**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, explique que suite à la clôture du budget lotissement d'activité de Blaceret et afin de permettre dans un deuxième temps le transfert de cette zone à la CAVBS compétente en cette matière, il est nécessaire de prévoir des écritures en dépenses et recettes d'investissement concernant le coût total payé par la voirie ainsi que pour l'assainissement.

En dépenses d'investissement :

21535 (041) : Réseaux assainissement : 149 863.25 €

2152 (041) : Voirie : 305 807.90 €

En recettes d'investissement :

Article 1328 (041) : 455 671.15 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée d'Antoine Galland

#### **5 Vote du budget 2021 pour la commune**

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, présente les différents chapitres du budget dans les deux sections à savoir le fonctionnement et l'investissement. Il explique que les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des taxes foncières, de la compensation de la taxe d'habitation ainsi que des dotations versées par l'Etat. Concernant les dépenses de fonctionnement, on les retrouve à 95 % dans les charges à caractère général (eau, électricité, combustible, entretien de bâtiments...), dans les charges de personnel ainsi que les autres charges de gestion courante notamment les indemnités des élus (en augmentation car il y a un adjoint de plus et parce qu'il faut payer des charges supplémentaires sur une partie de l'indemnité du Maire, ce qui n'était pas le cas avant). Pour l'investissement, les recettes proviennent des subventions reçues du Département, de la Région, de l'Etat, du remboursement de la TVA sur les investissements payés deux ans en arrière, des taxes d'aménagement. Pour les dépenses d'investissement, il est prévu la réalisation de différents travaux à la mairie (chauffage, parvis, garde-corps...), l'achat d'un petit véhicule pour les agents techniques, le pavage des allées du cimetière, des travaux au hangar communal, du matériel informatique pour les écoles, la fin des travaux de l'extension de l'école maternelle et la construction du restaurant scolaire...

Le conseil municipal vote le budget à l'unanimité

#### **6 Subvention d'équilibre concernant le centre de loisirs (vacances scolaires et camps ados)**

Mme Charlotte Socié, adjointe enfance et jeunesse, rappelle le fonctionnement du centre de loisirs. Elle indique que pour équilibrer son budget, chaque commune partenaire (Blacé, Salles-Arbussonnas et Saint Julien) doit verser une subvention d'équilibre par rapport au nombre d'enfants. Pour Blacé, le montant est de 9 057 € pour le centre de loisirs et de 317 € pour le camp ados soit un total de 9 374 €. Cette subvention est pratiquement identique à celle versée en 2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **7 Demande de subvention au titre des amendes de police**

Jean-Claude Lacroix, adjoint aux finances, propose de demander deux dossiers de subvention au titre des amendes de police :

Le premier dossier, pour la réalisation d'un plateau surélevé à hauteur de la salle des fêtes afin de sécuriser les abords de cette dernière ainsi que la résidence pour séniors. Ce plateau serait installé à l'intersection de l'Avenue de la mairie, de la rue sans nom et de la rue de l'ancien pensionnat. Son coût est de 49 288.08 € TTC soit 41 073.40 € HT. Ce coût élevé est dû à son emplacement à savoir, dans une intersection de voies où il y a des réseaux souterrains présents. Laura Brunel demande si au vu du coût, ce plateau surélevé ne peut pas être déplacé en dehors de l'intersection. Jean-Claude Lacroix répond que ce problème sera réétudié si la subvention n'est pas acceptée.

Le deuxième dossier, pour la modification de trottoirs dans le Centre Bourg pour permettre l'accessibilité et la sécurisation des piétons. Fabrice Longefay précise que ce sont des travaux qui ne sont pris en charge par la CAVBS dans le cadre de la rénovation de la rue Dupasquier. Anne-Marie Kortylewski demande si des travaux de sécurisation sont prévus Avenue de la Mairie. Fabrice Longefay répond que pour l'instant c'est en suspens car la commission aménagement du territoire étudie l'hypothèse de changer les luminaires le long de celle-ci. Jean-Claude Lacroix indique que le coût de ces travaux est de 23 040 € TTC soit 19 200 € HT. Il propose de demander une subvention pour chaque dossier au taux maximum à savoir 80 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **8 Demande de subvention au titre de la DETR**

Jean-Claude Lacroix, adjoint aux finances, propose de demander une subvention à hauteur de 80 % au titre de la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) pour la réfection complète du toit de l'école maternelle, celui-ci étant en très mauvais état. Le montant du devis est de 42 832.84 € TTC soit 38 938.95 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **9 Demande de subvention au titre de la DSIL**

Jean-Claude Lacroix, adjoint aux finances, propose de demander une subvention à hauteur de 80 % au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour la pose de fenêtres et portes isolantes dans le local de l'Orée du Bourg. Ces travaux permettront des économies d'énergie. Il précise que ces travaux seront faits seulement si la subvention est accordée. Le devis s'élève à 14940.20 € TTC soit 13 582 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **10 Convention de mise à disposition du service Declaloc'**

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que la CAVBS propose aux communes membres, un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée concernant les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes. Cet outil serait mis gracieusement à la disposition des communes. Il propose au conseil municipal de signer cette convention afin de pouvoir bénéficier de ce service. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **11 Avenant n°1 au lot n°4 marché école maternelle-restaurant scolaire**

Laurent Carvat, conseiller délégué aux travaux, informe le conseil municipal qu'un avenant pour le lot n°4 (Menuiseries PVC) est proposé. Il s'agit d'un avenant négatif concernant une porte pleine qui n'a finalement pas été posée. L'avenant se monte à - 998.40 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

A l'issue du conseil municipal, Fabrice Longefay, Maire, annonce qu'il s'agit du dernier conseil municipal de la secrétaire générale, Sylvie Philippe. Elle est mutée dans une autre mairie et il la remercie pour le travail de qualité qu'elle a fourni pendant 31 ans : elle est efficace, réactive et ne compte pas son temps pour la mission qu'il lui a été confiée jusqu'à aujourd'hui. Un cadeau de remerciements lui est remis.

Séance levée à 21h15